

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Amélie Robidoux

<https://www.cadre21.org/membres/7ecd71ef0075b4aff8a5ef79>

Date d'obtention : 2023-10-09 19:19:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens beaucoup d'informations, soit que les dossiers sont traités en 4 jours, ce qui permet d'aider les victimes, et ce, plus rapidement.

La trousse d'intervention SEXTO aide les établissements scolaires de niveau secondaire à contrer rapidement et efficacement toute forme de sextage chez les jeunes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Suite à cette formation, je vais améliorer mes interventions. En effet, je vais tenir compte des circonstances, du niveau de maturité des jeunes impliqués, de la nature de leurs gestes ainsi que de leurs intentions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention aux questions posées. Lors de la formation, j'ai appris que si je vois les photos, je peux être accusée pour pornographie juvénile.